

PACTE AUTONOMIE DOMICILE



#10 : Accélérer la transformation numérique de l'accompagnement à l'autonomie

Quel est le problème ?

Initiée dans les hôpitaux et les établissements de santé, la transformation numérique démarre désormais dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS).¹⁰ Pour les personnes âgées ou handicapées accompagnées à domicile, cela se traduit par la mise en place d'un dossier « usager » informatisé, qui rassemble et actualise toutes les informations concernant leur prise en charge et qui peut être partagé avec les différents services et professionnels qui les accompagnent. Le numérique est un outil efficace pour améliorer la qualité de l'aide, faciliter la transmission des informations et offrir plus de transparence aux personnes aidées et à leurs proches aidants.

Pour permettre la généralisation de l'utilisation du numérique dans les services d'aide à domicile, le programme « ESMS numérique » est actuellement déployé par les Agences régionales de santé.

Il convient à présent d'utiliser le numérique comme un levier du renforcement des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

¹⁰ Cf <https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/virage-numerique-du-medico-social-le-programme-esms-numerique>



La solution proposée

Le Département peut jouer un rôle important dans la transformation numérique, et ainsi faciliter la vie des personnes aidées et des services qui les accompagnent :

- Demandes d'ouverture ou de renouvellement de droits en ligne,¹¹
- Visualisation et suivi des demandes d'aide et interaction via un espace de dialogue,
- Télétransmission avec les services d'aide à domicile,
- Digitalisation des procédures administratives.

Par ailleurs, l'interopérabilité des systèmes d'information (c'est-à-dire la possibilité qu'ont des systèmes à fonctionner ensemble, à « communiquer » entre eux) est un chantier majeur en vue du renforcement des solutions de maintien à domicile. Partager des documents dématérialisés entre les professionnels qui interviennent au domicile d'une personne vulnérable et pouvoir lire ces documents sans problème sur son ordinateur est primordial. C'est précisément l'objet de l'interopérabilité des systèmes d'information, qui constitue donc un véritable levier de la transformation et de décloisonnement des dispositifs d'accompagnement à domicile.

Afin de promouvoir le numérique au service de l'humain, de faciliter la gestion quotidienne des services d'aide et la coordination des parcours de vie et de santé des Français, le Département doit s'engager à accompagner la digitalisation de tous les acteurs de son territoire, notamment par le biais des financements de modernisation de la CNSA.

¹¹Exemple de bonne pratique : <https://www.isere.fr/mda38/particulier/pa/Pages/apa-en-ligne.aspx>

